

Agen, vendredi 25 septembre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTRAT DE PROGRES A L'HORIZON 2030

Le Lot-et-Garonne renforce son action pour préserver la ressource en eau

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Banque des Territoires ont signé le Contrat de progrès à l'horizon 2030, une feuille de route commune pour répondre aux défis liés à l'eau et à l'adaptation au changement climatique.

Le contrat a été signé à l'issue de la Commission permanente du 25 septembre par Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, Cédric Bouet, Secrétaire général de la Préfecture, Élodie Galko, Directrice de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et Brice Paquet, Directeur régional adjoint de la Banque des Territoires.

Quatre priorités pour l'eau en Lot-et-Garonne

Face à une ressource en eau de plus en plus fragile, le Contrat de progrès fixe **quatre grands axes d'action** :

- **Mieux connaître la ressource en eau**, pour disposer des connaissances nécessaires à l'anticipation et à la décision ;
- **Préserver et améliorer la qualité des eaux**, en poursuivant les actions en faveur de la qualité de l'eau potable et des milieux ;
- **Mieux gérer quantitativement la ressource**, dans un contexte d'étiages plus sévères et de tensions croissantes sur les usages de l'eau ;
- **Restaurer et préserver les milieux aquatiques et les zones humides**, essentiels à l'équilibre des écosystèmes et à la préservation de la ressource.

Ces quatre axes s'accompagnent d'un objectif transversal : **accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans la mise en œuvre concrète de leurs projets.**

Un partenariat de plus de trente ans

Ce nouveau contrat s'inscrit dans une histoire de plus de trente ans d'engagement du Département aux côtés des collectivités et des acteurs locaux dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques.

Au fil des années, le Département a développé une expertise reconnue dans l'accompagnement des collectivités en matière d'eau potable et d'assainissement, l'aménagement des cours d'eau, la connaissance des eaux souterraines, la préservation des zones humides, la restauration des milieux aquatiques et le suivi de la qualité des eaux.

Cette expertise de terrain a permis de construire un partenariat solide avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Ce Contrat de progrès constitue une nouvelle étape de cette coopération. Il associe désormais **le Département, l'État, l'Agence de l'eau et la Banque des Territoires**.

Anticiper les effets du changement climatique

Le changement climatique renforce l'urgence d'agir. En Lot-et-Garonne, les étiages sont de plus en plus sévères, les tensions sur la ressource s'accroissent et les milieux aquatiques sont fragilisés.

L'année 2026 en a donné plusieurs illustrations, avec notamment des épisodes de fortes pluies, de crues et d'inondations, puis quelques mois plus tard une période de sécheresse et de fortes chaleurs mettant au premier plan la question de la disponibilité de l'eau potable et agricole.

Ces situations montrent la nécessité de **mieux connaître, anticiper, préserver et organiser la gestion de la ressource en eau**.

Une action collective au service du territoire

Aucun acteur ne peut répondre seul à ces défis. L'État, le Département, l'Agence de l'eau, les collectivités, les syndicats de rivières, le monde agricole, les acteurs économiques et associatifs ont chacun un rôle à jouer.

Le Contrat de progrès permet de mieux coordonner ces interventions et de mobiliser les moyens nécessaires pour faire avancer les projets du territoire.

À travers ce contrat, le Département confirme ainsi son rôle central dans la politique de l'eau en Lot-et-Garonne, en s'appuyant sur sa connaissance du terrain, son expertise technique et sa capacité à fédérer les acteurs.

Ce partenariat constitue à la fois un outil de gouvernance, un levier financier et un engagement collectif pour préserver la ressource en eau et adapter le territoire aux conséquences du changement climatique.